



Paris, le 9 avril 2014

Déclaration liminaire à la CAP du CIGEM des ASS des administrations de l'Etat

Préalablement à la tenue de cette CAP, les élus CGT-FSU ont été reçus à leur demande en audience par le MAS. Si nous avons apprécié d'avoir été reçus rapidement, d'avoir pu exprimer nos questionnements concernant l'organisation de la CAP et d'avoir obtenu des réponses, un certain nombre d'entre elles restent incomplètes ou insatisfaisantes.

Nous vous avons interpellés concernant la publication des postes sur la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP). Nous avons mis en avant les difficultés rencontrées pour prendre connaissance des postes disponibles, difficultés en partie liées au référencement des postes. Nous avons bien entendu que ce référencement n'était pas de votre ressort mais de celui de la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique. Nous retenons cependant votre proposition de suggérer la création d'une entité « CIGEM des ASS » sur le site de la BIEP ainsi que l'uniformisation de la formulation de l'intitulé des postes.

Nous prenons acte de votre intervention auprès des directions extérieures à la gestion interministérielle, afin que soient diffusées à tous les agents, les circulaires de mobilité. Nous déplorons cependant que seule l'Education Nationale, puis le Ministère de l'Ecologie, aient transmis des informations. Pour autant, tous les ASS n'ont pas été destinataires de ces informations par leur direction et il demeure de graves dysfonctionnements en termes de communication.

Concernant la CAP de l'Education Nationale, il est regrettable que les informations communiquées ne correspondent pas à la procédure prévue pour obtenir une mutation. De plus, nous nous interrogeons fortement sur des réponses qui nous ont été faites oralement concernant les règles de mobilité au sein de ce Ministère, où nous n'avons pas l'assurance que les agents du CIGEM verront leur demande de mutation traitée de manière équivalente à celles des agents de l'éducation nationale. Nous vous demandons de clarifier ce qui nous apparaît comme un risque d'inégalité de traitement avec le ministère concerné.

Vous nous avez indiqué qu'il n'était pas possible de publier une nomenclature des postes de l'ensemble des ministères. Nous ne pouvons nous contenter de cette réponse, tant elle nous paraît vide de sens. Le ministère de la Justice serait donc le seul à pouvoir publier chaque année la liste des postes d'ASS dont il dispose ? Si nous suivons votre logique, les services du premier ministre ne seraient ainsi pas en mesure de nous indiquer où se situe l'unique poste d'assistant social dont ils disposent. Nous maintenons que ce refus de communication constitue une réelle inégalité de traitement à l'encontre des ASS du CIGEM. On peut d'ailleurs se demander s'il n'y aurait pas un lien de cause à effets lorsqu'on constate que 20 mutations sur 23 vont se faire en direction du ministère de la Justice.

Le feuilleton « charte de gestion » en est aujourd'hui à son 17^{ème} épisode, soit en moyenne une version par mois depuis la création du CIGEM. Dans notre lettre ouverte au président du MAS en date du 19 février 2014, nous écrivions : « nous ne pouvons que dénoncer cette création à marche forcée de ce CIGEM, et ce sans visiblement de préparation préalable. A croire que les agents ne sont que des chiffres que l'on additionne ! Pour preuve, la charte de gestion du corps, toujours en « travail ». Si celle-ci n'était pas une véritable arlésienne, les agents ne découvriraient pas au dernier moment ces méthodes de fonctionnement. ». Rien n'a changé aujourd'hui.

Nous nous interrogeons sur le fait que ne soient pas apparus comme postes à profil des postes nécessitant des entretiens d'embauche, et dont le choix appartient au seul ministère concerné, ce qui peut laisser croire aux agents que le poste leur est accessible par les critères classiques de mobilité alors qu'il n'en est rien. Il serait nécessaire, comme vous en êtes convenus lors de l'audience, d'harmoniser les pratiques en la matière.

D'une manière générale, nous déplorons que cette CAP de mobilité soit en grande partie centrée sur le ministère de la justice, les ministères de taille plus modeste étant de fait pénalisés comme nous avons déjà pu le constater lors de la CAP d'avancement. Cette situation va être accentuée par l'arrivée d'une centaine d'ASS au ministère de la justice lors du concours organisé en 2014. Plus que jamais, nos organisations syndicales, font part de leurs réserves quant à l'opportunité du maintien de la présence du Ministère de la Justice dans un cadre de gestion interministérielle.

Cette déclaration liminaire serait, vous vous en doutez, incomplète si nous ne rappelions pas notre légitime revendication de reconnaissance de notre diplôme en bac +3, et donc statutairement la catégorie A pour notre profession. Cette décision appartient certes à la DGAFP, mais nous vous demanderons de relayer notre demande, et pourquoi pas de la soutenir, jusqu'à obtenir satisfaction.

Commentaires

Suite à notre déclaration liminaire, un certain nombre d'éléments nous ont été apportés. Tout d'abord, le président de la CAP a reconnu un certain nombre de dysfonctionnements imputables à l'inter ministérialité, les différents ministères ayant des difficultés à harmoniser leurs pratiques.

Le MAS a confirmé son engagement lié à la BIEP (voir déclaration liminaire).

Concernant la nomenclature des postes, nous nous heurtons une nouvelle fois à une fin de non recevoir, au motif que les postes hormis ceux de la Justice, seraient dédiés à la mise en œuvre de politiques sociales et donc budgétisés d'une année sur l'autre. Pour autant nous considérons qu'une fois les budgets connus, il serait tout à fait possible de lister les postes existants. Notons que pour une fois, le Ministère de la Justice a été qualifié de « particulièrement lisible » (sic) par le Président de la CAP. Nous nuancerons néanmoins ce propos, la DPJJ confirmant que les agents sont nommés dans un service (STEMO, sur une même résidence administrative) et non pas sur une unité. Or, pour certaines demandes, la DPJJ a précisé d'elle-même l'unité d'affectation de l'agent, se contredisant par là même. Nous appelons les agents à rester vigilants quant à leur arrêté de nomination.

Nouvel épisode du roman feuilleton « charte de gestion » : ne manque que le feu vert du Ministère de la Justice, celui-ci apportant lors de la CAP « une réponse de normand » (pt'ête ben qu'oui, pt'ête ben qu'non) à son engagement dans le CIGEM. En effet, le poids du Ministère de la Justice (350 ASS sur 480 dans le CIGEM, sans compter les 100 éligibles au concours), comme nous l'avons soulevé, suscite des hésitations. La suite au prochain épisode ?

Preuve que l'inter ministérialité n'est pas gagnée, les recrutements au Ministère des Affaires Etrangères restent toujours aussi opaques. En effet, la spécificité des postes aurait justifié que ceux ci soient clairement identifiés comme étant profilés. Ceci aurait évité de donner l'illusion qu'ils sont accessibles à tous les postulants selon la procédure classique de mobilité.

Concernant le concours tant attendu, il nous a été dit que le nombre de postes passerait de 80 à une centaine (3 pour le MAS, 4 pour le SG du MJ, 16 pour la DAP et le reste pour la PJJ).

Nos organisations ont rappelé que l'avis de la CAP reste prépondérant. Il est en effet regrettable que des chefs de service et directeurs aient pu donner à certains candidats l'assurance d'obtenir un poste dans leur service alors qu'ils ne peuvent présumer du résultat de la CAP. Certains agents verront donc, à notre grand regret, leur espoir de mutation déçu.

La brièveté de ce compte rendu est à l'image de celle de la CAP qui aura nécessité plus de travaux préparatoires que de temps de réunion (moins d'1h30), la CAP devenant une simple chambre d'enregistrement comme nous avons déjà pu le dénoncer.

Pour de plus amples renseignements, n'hésitez pas à contacter les représentants ayant siégé à la CAP :

Julien TORRES (Ministère de la Justice, DPJJ) : 06 08 70 35 50, julien.torres@justice.fr

Jean Damien DEL PAPA (Ministère de la Justice, Secrétariat Général): 06 88 55 93 18, jean-damien.del-papa@justice.gouv.fr

Alexandra LE PAPE (Ministère de la Culture, Secrétariat Général) : alexandra.le-pape@culture.gouv.fr

Annie MALET (Ministère de l'Agriculture, Secrétariat Général): 01 49 55 42 08
annie.mallet@agriculture.gouv.fr

NOM Prénom	Affectation d'origine	Nouvelle affectation
AOUADI Nadia	SPIP 95, RA Pontoise	DAP, DISP Marseille, SPIP 13, RA Aix en Provence
AZNAR Muriel	Education Nationale, IA 71	DHRAS Aix en Provence, MA Baumettes
BELLABAS Kheira	Préfecture de police de Paris	BASCT DRHAS Lille, CA Amiens
BOUZIANE Fairouz	CG 13	DPJJ STEMO Marseille Nord
CHARLOT Angélique	Défense, ESP Creil, 60	SPIP 60, RA Beauvais
CHENARD-GUASTAVINO Isabelle	Défense, Nouméa	DRHAS Rennes, PFI
COLIN Anne	Préfecture de la Réunion	STEMO Rennes, DPJJ
EL MEHDI Rahmouna	DRHAS Paris	BASCT DRHAS Paris TGI Créteil
GUERIN Richard	MAE Consulat Tunis	sous réserve, DAP DISP Rennes, SPIP 44, RA Nantes
JAME Fabienne	STEMO Aix en Provence	STEMO Digne Les Bains, UEMO Gap, DPJJ

MAL Elodie	CHU Rennes	STEMO Rennes, DPJJ
MARCONNET Marie	Education Nationale, Loiret	DPJJ STEMO Loiret
MARTESCU Florina	Education Nationale, Tarn	DAP, SPIP 94, RA Fresnes
MAURER Michèle	SPIP Bas Rhin	SPIP 974, Réunion, RA Le Port
MELICINE Marie-Ange	Mairie de Paris	Division des cabinets, MAS
PACOT Anne Christel	DRHAS Lille, PFI Lille	BASCT, DHRAS Lille, CP Sequedin
PERROT Céline	Disponibilité, CG 44	STEMO Brest Quimper, DPJJ
SIRUGUE Nadège	HCL, disponibilité	DAP DISP Lyon, SPIP 69, RA Lyon
SOULE Thomas	Education Nationale, 93	STEMO Nantes, DPJJ
STEINMANN Elisabeth	SPIP 66 RA Perpignan	DAP, DISP Toulouse, SPIP 30, RA Nimes
STORACI Christine	congés de formation	BASCT DRHAS Paris MA La Santé
TROADEC ROJO Janik	Education Nationale, Mayotte	CGF Buenos Aires
VARON Samia	Disponibilité, Hospitalière	DRH MAS
VIAU BOUHAKÉ Claire	SPIP Vienne	STEMO Lyon Est, UEMO Villeurbanne, DPJJ
VINCENT Alicia	EPS Barthélémy Durand	DAP, MA Fleury Mérogis
VIRENQUE Sophie	disponibilité, MAS	STEMO Montpellier, DPJJ

Demandes d'intégration :

Ministère de la Justice

BARISEEL Sandrine, DRHAS Meaux Chauconin, intégration au 01/09/2014

MOROT Isabelle, DRHAS Dijon, intégration au 01/08/2014

NESTOR Dominique, UEMO Les Mureaux, intégration au 01/05/2014

VIGNERON Sabrina, UEMO Torcy, intégration au 01/05/2014

WORMSER Stéphanie, SPIP 19, intégration au 01/09/2014

Ministère des Affaires Sociales

BLANC Coralie, DDCSPP Lozère, intégration au 01/05/2014

BOUCHEZ Séverine, DRJSCS Picardie, intégration au 01/05/2014

EL KHOUTABI Belgacem, DDCS de l'Ain, intégration au 01/05/2014

MAHEAS Sylvie, DDCS de la Manche, intégration au 01/05/2014

SUBERVIE Françoise, DDCSPP des Hautes Pyrénées, intégration au 01/05/2014

Demande de disponibilité

Ministère des Affaires Sociales :

VIRENQUE Sophie : avis favorable à compter du 10 avril 2014